

M. SEGUI Michel
19 Chemin de la Sauzède
11200 NEVIAN

Objet : Plan de zonage, P.L.U de NEVIAN

Commune de NEVIAN
M . Le Commissaire Enquêteur
M . Emmanuel NADAL
11200 NEVIAN



Névian, le 28/06/2019

11 JUL. 2019

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le zonage du P.L.U de NEVIAN :

Je souhaite vous faire part de mon projet de pouvoir construire sur la parcelle AK 31 de mon terrain sur la zone blanche hors PPRI du bassin de l'Orbieu qui peut être urbanisée sans prescriptions . (Cf Plan situation du projet) .

Par principe, lorsqu'une unité foncière est "à cheval", chacune des parties de l'unité foncière doit se voir appliquer la réglementation afférente à chacune de ces zones .

Le niveau de construction de plancher peut éventuellement être remonté par rapport au terrain naturel, si nécessaire .

Cette zone blanche est accolée aux constructions actuelles AK 51 et AK 64 ainsi qu'à la raquette de retournement et peut s'intégrer naturellement dans l'enveloppe urbaine du village, en continuité et terminaison du lotissement .

Les constructions déjà édifiées sur ce chemin privé sont raccordées aux réseaux de viabilisation . (Tout à l'égout, eau, électricité, télécommunication, etc.) .

Ce chemin a un accès sur la voie publique débouchant sur le Chemin de la Sauzède . (Cf Plan)

Composition de ce chemin :

Parcelles A K 56 (m'appartenant), A K 57, A K 60 .

J'ai échange de servitudes du chemin avec les parcelles A K 51, A K 52, A K 53 et A K 54 qui sont déjà construites . (Cf Plan) .

Sur les orientations du P.A.D.D, je pense les respecter :

- Identité paysagère .
- Développement urbain maîtrisé et équilibré .
- Conforter les équipements et mobilités comme vecteur de lien entre les espaces et les habitants .
- Développer une économie structurante répondant aux enjeux du territoire .

La parcelle A K 31 est à ce jour classée en zone agricole, je souhaiterais que la partie en zone blanche, non inondable et hors P.P.R.I qui jouxte aux maisons construites,(AK 51 et AK 64) soit intégrée dans le plan de zonage du P.L.U de NEVIAN pour pouvoir y construire .

Je vous remercie de l'attention portée à mon affaire .

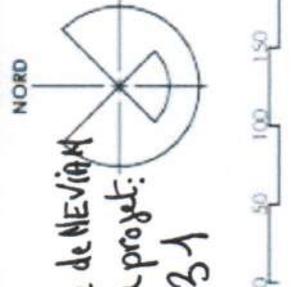
Je vous prie M . le Commissaire Enquêteur, d'agrèer à l'expression de mes sincères salutations .

M . SEGUI Michel

Annexé 3 pièces : NEVIAN 11200 Plan de situation du projet .
Extrait du Plan Communal et du PPRI 2004 .

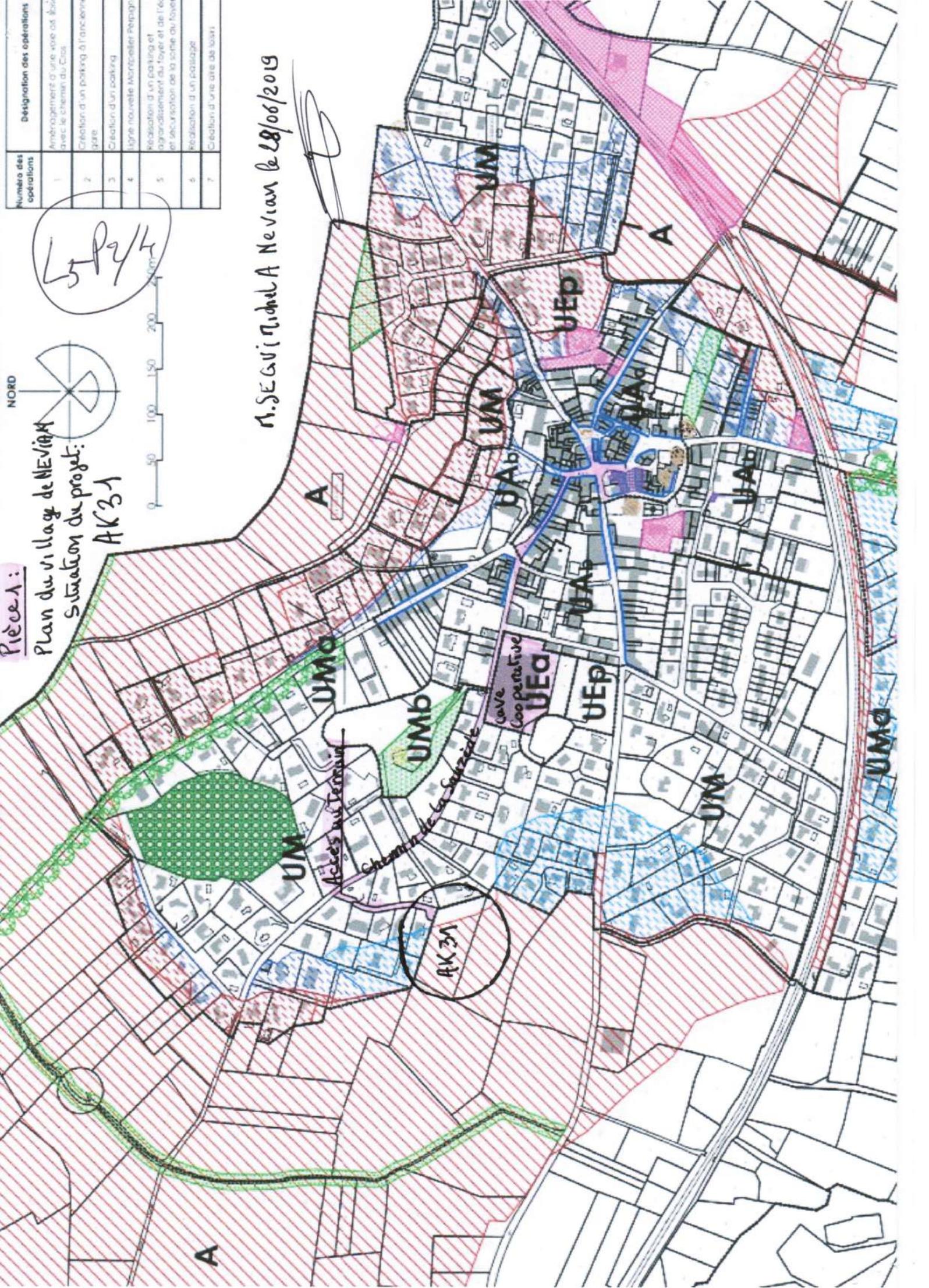
Numéro des opérations	Désignation des opérations
1	Aménagement d'une voie os illée avec le chemin du Cas
2	Création d'un parking à l'ancienne gare
3	Création d'un parking
4	Ligne nouvelle horizontelle Perron
5	Realisation d'un parking et agencement du foyer et de l'école et sécurisation de la sortie du foyer
6	Realisation d'un passage
7	Création d'une aire de jeux

LS P2/4



Pièce 1:
Plan du village de NEVIAM
Situation du projet:
AK31

M. S. G. V. I. N. I. C. H. E. L. A. N. E. V. I. A. M. le 28/06/2019



Pièce: 2

<Convexe>

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section:

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Nevian 2016

Echelle: 1/1136

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



L5 P3/4

PPRI
AK31

HORS
PPRI

Chemin d'accès AK31

Référence de l'extrait :

Le présent extrait est
GRATUIT !

Cachet



A NEVIAM le 28/01/2019

M. SEGUI Michel

Extrait certifié con
au plan commun
- à la date ci-dess

A
le 19/05/2017
Signature

L5 P4/A

Pièce 3

Extrait Burin de l'Obièn

Zoom Néviàn 2

- Situation AK34/PPRI 2004

Néviàn le 28/06/2019

